

Textes réunis  
sous la direction de

**AHIOUA Patricia-ATSÉ,  
Yacouba KONÉ,  
Axel Richard EBA**

**LITTÉRATURE ET DROIT :**

**INTERACTIONS ET CONFRONTATION**

(Actes de colloque)



©LABERLIF



## *Remerciements à nos partenaires*





**Laboratoire d'Études et de Recherche en  
Littératures Française et Francophone  
(LABERLIF)**

**Numéro Spécial Actes du Colloque – Octobre 2025**

**01 BP V18 BOUAKÉ 01**

**[lescahiersdulaberlif@gmail.com](mailto:lescahiersdulaberlif@gmail.com)**

**<https://www.laberlif.com>**



**PÉRIODIQUE : SÉMESTRIEL**

**CC BY 4.0 - Creative Commons**



**Sous-direction du dépôt légal, 3<sup>ème</sup> trimestre  
Dépôt légal n°20835 de octobre 2025**

**Éditeur :**

***LABERLIF*, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire**



ISSN-L: 2959-3689  
ISBN 978-2-491794-02-6

E-ISSN 2959-3697  
EAN : 9782491794026



## INDEXATION INTERNATIONALE

**Pour toutes informations sur notre indexation internationale, allez sur la base de données ci-dessous!**



<https://reseau-mirabel.info/revue/17925/Les-cahiers-du-LABERLIF>



## COMITÉ ÉDITORIAL & DE RÉDACTION



### **Directeur de publication/ Director of Publication**

- Prof MINDIÉ Manhan Pascal, *Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire*

### **Rédacteur en chef / Editor-in-Chief**

- Dr KONÉ Yacouba, *Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire*

### **Secrétaires administratifs / Administrative Secretaries**

- Dr (MC). KOUAKOU Jacques Raymond, *Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire*
- Dr. AHIOUA Épse ATSE N'zi Blah Patricia, *Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire*
- Dr TCHÉI Germain, *Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire*

### **Chargés de communication et marketing / Communications and marketing managers**

- Dr. TIE BI Irié Alain, *Université Peleforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire*
- Dr. EBA Axel Richard, *Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire*

### **Représentants extérieurs/ External representatives**

- Prof. DIANÉ Badara-Alioune, *Université Cheikh Anta Diop – Dakar, Sénégal*
- Prof. LARROUX Guy, *Université Toulouse Jean Jaurès, France*
- Prof. MASSOUMOU Omer, *Université Marien Ngouabi – Brazzaville, Congo*
- Prof. TOSSOU Okri Pascal, *Université Abomey-Calavi, Bénin*
- Prof. DIENG Alioune, *Université Cheikh Anta Diop – Dakar, Sénégal*
- Prof. MOUMOUNI-AGBOKE Ayaovi Xolali, *Université de Lomé, Togo*
- Prof. ILOKI Bellarmin Etienne, *Université Marien Ngouabi – Brazzaville, Congo*
- Dr (MC) DIOUF Abdoulaye, *Université Cheikh Anta Diop – Dakar, Sénégal*
- Prof. FAYE Ouseynou, *Université Cheikh Anta Diop – Dakar, Sénégal*
- Prof. CAMARA Boubacar, *Université de Saint Louis, Sénégal*

## COMITÉ SCIENTIFIQUE SCIENTIFIC BOARD

- Prof. POAMÉ Lazare Marcelin, *Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire*
- Prof. ZIGUI Koléa Paulin, *Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire*
- Prof. DIANÉ Badara-Alioune, *Université Cheikh Anta Diop - Dakar, Sénégal*
- Prof. LARROUX Guy, *Université Toulouse Jean Jaurès, France*
- Prof. KOUAKOU Jean-Marie, *Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire*
- Prof. DADIÉ Djah Célestin, *Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire*
- Prof. TRAORÉ Bruno, *Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire*
- Prof. TRO Dého Roger, *Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire*
- Prof. MINDIÉ Manhan Pascal, *Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire*
- Prof. KOUAKOU Antoine, *Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire*
- Prof. MASSOUMOU Omer, *Université Marien Ngouabi – Brazzaville, Congo*
- Prof. TOSSOU Okri Pascal, *Université Abomey-Calavi, Bénin*
- Prof. KABLAN Adiaba Vincent, *Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire*
- Prof. DIENG Alioune, *Université Cheikh Anta Diop – Dakar, Sénégal*
- Prof. COULIBALY Amara, *Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire*
- Prof. MOUMOUNI-AGBOKE Ayaovi Xolali, *Université de Lomé, Togo*
- Prof. ILOKI Bellarmin Etienne, *Université Marien Ngouabi - Brazzaville, Congo*
- Dr (MC) DIOUF Abdoulaye, *Université Cheikh Anta Diop – Dakar, Sénégal*
- Prof. FAYE Ouseynou, *Université Cheikh Anta Diop – Dakar, Sénégal*
- Prof. CAMARA Boubacar, *Université de Saint Louis, Sénégal*

## COMITÉ DE LECTURE/ WRITING BOARD

- Prof. COULIBALY Amara, *Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire*
- Prof. EHORA Effoh Clément, *Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire*
- Prof. DEDOMON Claude, *Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire*
- Prof. EKOUNGOUN Jean-François, *Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire*
- Dr (MC) SYLLA Abdoulaye, *Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire*
- Prof. KANGA Konan Arsène, *Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire*
- Dr (MC) KOUASSI Oswald Hermann, *Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire*
- Dr (MA) ZOHIN Sylvie, *Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire*
- Dr. ZOH Jean Soumahoro, *Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire*
- Dr (MC) DIOMANDÉ Saty Dorcas, *Université Peleforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire*
- Dr (MC) FANNY Losseni, *Université Peleforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire*
- Dr (MA) GOUHE Ouattara, *Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire*
- Dr (MA) YAO Koffi Armand, *Université Peleforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire*
- Dr (MA) ADJE épse BAH Danielle Linda, *Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire*
- Dr (MA) KONÉ Yacouba, *Université Peleforo Gon Coulibaly, Côte d'Ivoire*
- Dr (MA) MELESS Eugue Sedrac, *Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire*

## Ligne Éditoriale

*Les Cahiers du Laberlif* (<https://www.laberlif.com/les-cahiers-du-laberlif/>) est la revue éditée par le Laboratoire d'Études et de Recherche en Littérature Française et Francophone. Elle est basée à l'Université Alassane Ouattara (Bouaké – Côte d'Ivoire). Elle s'ouvre aux contributions émanant des sciences du langage et du discours littéraire dont les sujets ont un lien avec des textes de la littérature française ou francophone. Ses activités portent également sur tous les aspects des Lettres, de la Culture, des Arts et de la Communication. Elle ne publie que des articles inédits ayant obtenu l'approbation positive de deux instructeurs (spécialistes) anonymes. Ils procèdent à une évaluation des articles. Ils se réservent le droit d'accepter ou de refuser les articles sans fondement scientifique. Pour obtenir des textes de qualité, c'est-à-dire ne contenant aucune source plagiée, chaque texte est passé à la détection anti-plagiat.

### 1. Droits d'utilisation

*Les Cahiers du Laberlif* publie les articles scientifiques dans les domaines de littérature et de communication. La revue respecte les droits d'auteur dans la mesure où chaque article publié est attaché à son auteur, du fait que l'auteur jouit de tous ses droits fixés en matière d'œuvre intellectuelle et qu'il est responsable du contenu de sa publication. L'auteur reçoit, après parution, le tiré-à-part de son article en version électronique au format PDF. Les articles sont la propriété de la revue et peuvent faire l'objet, avec l'accord de l'auteur, d'une mise en ligne. Les auteurs concèdent à la revue des droits de libre reproduction et d'exploitation.

### 2. Droit d'auteur

*Les Cahiers du Laberlif* permet aux contributeurs de détenir le *Copyright*© et les droits de publication de leurs contributions.

### 3. Politique d'accès

*Les Cahiers du LABERLIF* est une revue en libre accès, évaluée par des pairs et accessible gratuitement en ligne. Conformément à la définition du « libre accès » de l'Initiative de Budapest pour l'accès ouvert, les utilisateurs ont le droit de « lire, télécharger, copier, distribuer, imprimer, rechercher ou créer des liens » avec le texte intégral des articles, sans barrières financières, juridiques ou techniques autres que celles inséparables de l'accès à Internet.



# Sommaire

Présentation

1

*Première partie :*

## **SOURCES LITTÉRAIRE ET JURIDIQUE DU DROIT**

- 01 **Paul-Hervé AGOUBLI & Anne-Dominique TÉHÉ** 13  
Le droit, entre revendications élitaires et vérité herméneutique
- 02 **Konan Valery Justin N'GUESSAN** 29  
Littérature et droit : des fonctions juridiques dans quelques romans africains
- 03 **Morel Gouanou BAN** 49  
La littérature face aux normes juridiques : une exploration des limites de la création littéraire
- 04 **Bêh Mohamed TOURÉ** 51  
La faute, perception juridique d'une notion transversale
- 05 **Hinyomo Klintio Carine TOURÉ & Alain Pierre DIDJÉ** 87  
Le dialogue droit et écriture romanesque : vers une mise en œuvre de l'hybridation textuelle dans la condition humaine (André Malraux) et petits blancs, vous serez tous mangés (Jean Chatenet)
- 06 **Patricia AHIOUA -ATSÉ** 103  
Fiction et législation : le thriller judiciaire pour la promotion du droit pénal dans *Les Abîmes*
- 07 **Famahan SAMAKÉ** 119  
*J'accuse ...!* d'Émile Zola: mise en scène du romancier pour redresser le droit tordu

**Deuxième partie :**  
**LITTÉRATURE ET DROITS DE L'HOMME**

|    |                                                                                                                                                                                     |     |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 01 | <b>Axel Richard EBA</b><br>Les droits de la bourgeoisie française chez Marcel Proust                                                                                                | 135 |
| 02 | <b>Yacouba KONÉ</b><br>Système judiciaire et déni de justice dans <i>L'Étranger</i> de Camus et <i>Le Procès</i> de Kafka                                                           | 151 |
| 03 | <b>Vassiriki KONÉ</b><br>De <i>L'État de siège</i> à l'état de droit chez camus : une représentation du totalitarisme et de la justice                                              | 169 |
| 04 | <b>Sylvain Koffi KOUASSI &amp; Djofolo DOUMBIA</b><br>La problématique du droit à la fin de vie dans <i>Les Amants du Lutetia</i> d'Emilie Freche                                   | 187 |
| 05 | <b>Serge Simplicie NSANA</b><br>Violence et violation des droits humains dans <i>La Colère du fleuve</i> de Prince Arnie Matoko                                                     | 199 |
| 06 | <b>Alain Irié TIE BI</b><br>la violence comme moyen d'expression de privation des droits humains dans <i>Le Feu</i> de Barbusse Henri et <i>Normance</i> de Celine Louis Ferdinand  | 221 |
| 07 | <b>Christian ADJASSOH &amp; Niguaume Amino N'BRA</b><br>Plaidoyer pour le droit des femmes à la lecture de la poésie hugolienne                                                     | 239 |
| 08 | <b>Manafa Kady TRAORÉ</b><br><i>Ourania</i> de J.M.G Le Clézio et <i>Le Procès</i> de Kafka : écriture dialogique d'un plaidoyer pour le respect des droits fondamentaux de l'homme | 257 |

*Troisième partie :*

**DROIT, TRADITION ET PLAGIAT EN LITTÉRATURE**

|    |                                                                                                                                                            |     |
|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 01 | <b>Pornon CAMARA</b><br>Éthique et droit traditionnel dans <i>Bintou</i> de Koffi Kwahulé et dans <i>Les Sofas</i> de Zadi Zaourou                         | 277 |
| 02 | <b>Clément Wouguin GOUÉ</b><br>Source littéraire du droit dans <i>La Saison de l'ombre</i> de Leonora Miano                                                | 295 |
| 03 | <b>Amadou DIARRA</b><br>Meurtre au pays Senoufo dans <i>Sali</i> de Sibirinan Zana Coulibaly                                                               | 307 |
| 04 | <b>El Hadji CAMARA &amp; Omo Céline KOFFI</b><br>Le plagiat, entre violation du droit d'auteur et créativité littéraire chez Yamologuem et Calixthe Beyala | 323 |
| 05 | <b>Kisito HONA</b><br>Le plagiat / la contrefaçon dans la fiction                                                                                          | 335 |
| 06 | <b>Modibo Ibrahima KANFO</b><br>Les écrivains français contemporains face aux accusations de plagiat : cas de Michel Houellebecq et Marie Darrieussecq     | 355 |
| 07 | <b>DIAMA K'Monti Jessé</b><br>De la rencontre de la justice et de la poésie : « Nous les gueux » de L. G. Damas declamé à l'hémicycle français             | 371 |
| 08 | <b>Douadélet Camus MECASSON</b><br>Le <i>politikos logos</i> dans le discours poétique de Zadi Zaourou: la poétisation de la Rhétorique judiciaire         | 387 |



## Présentation

Fondé en 2013 par Manhan Pascal Mindié, Professeur titulaire à l'Université Alassane Ouattara de Bouaké, le Laboratoire d'Études et de Recherches en Littérature Française et Francophone (LABERLIF) s'emploie à mettre en lumière la fécondité théorique, critique et transculturelle des littératures française et francophone. Il explore également les formes actuelles de leur appropriation, dans un dialogue fécond avec les sciences humaines et sociales. Il dispose d'une revue scientifique, *Les Cahiers du LABERLIF*, destinée à publier et diffuser les travaux du laboratoire via des livres, une plateforme en ligne et des partenariats éditoriaux. Ouverte à l'ensemble des sciences humaines, cette revue veut être un espace de ressources, de débats et de circulation scientifique, reliant chercheurs d'Afrique et d'Occident et offrant des perspectives nouvelles sur les littératures et civilisations françaises et francophones. C'est dans la perspective de la mise en œuvre de ces débats que le LABERLIF, après avoir tenu son premier colloque en 2023, remet le couvert par l'organisation les 12 et 13 mars 2025 de son deuxième colloque interdisciplinaire autour du thème « Littérature et droit : interactions et confrontation ». Ce colloque avait pour objectif de questionner le droit dans toute sa composante à l'aune de pratiques ou de théories littéraires. Il s'agit alors de voir la manière dont ces deux champs disciplinaires s'enrichissent mutuellement afin de sortir la littérature des sentiers battus des études littéraires classiques/traditionnelles et d'offrir aux juristes une perception renouvelée de son potentiel.

Ont pris part à ce colloque des chercheurs venus de divers horizons : Côte d'Ivoire, Mali, Burkina, France, Roumanie, Cameroun, Congo, etc. et de divers domaines disciplinaires : juristes, sociologues, politiques, philosophes et bien d'autres.

Le dénominateur commun de toutes les interventions est la publication des Actes du colloque en trois parties. Cela témoigne de la quantité et de la qualité des données scientifiques recueillies, manifestant une matérialité effective aux mots et intentions de chaque intervenant. La qualité des textes est assurée par le processus de sélection des articles. La lecture en double aveugle a favorisé le parti pris de l'excellence.

Les sept (7) articles collectés dans cette partie sont l'œuvre d'enseignants-chercheurs et chercheurs ivoiriens, sénégalais, congolais, maliens... avec lesquels le laboratoire entend développer une collaboration pérenne. La première partie des actes du colloque est intitulé « Sources littéraire et juridique du droit ». Paul-Hervé Agoubli et Anne-Dominique Téhé ouvrent cette première partie. Ces critiques analysent le rôle de l'herméneutique dans la compréhension du droit et de ses évolutions. Ils mettent en lumière la manière dont l'excès de technicité favorise l'accaparement du droit par une élite, au détriment du peuple et de la souveraineté populaire. En retraçant l'histoire des pratiques juridiques, de l'Antiquité à l'époque moderne, Agoubli et Téhé soulignent l'opposition entre expertise fermée et justice fondée sur l'équité.

L'herméneutique permet alors de relativiser le juridisme excessif en réintroduisant la dimension éthique et humaine du droit. En définitive, le texte plaide pour un rééquilibrage entre l'expertise et la participation citoyenne dans la construction de la justice. Konan Valéry Justin N'guessan étudie, pour sa part, « littérature et droit : des fonctions juridiques dans quelques romans africains ». Pour le contributeur, l'objectif est de montrer que les romans africains recèlent aussi des richesses esthétiques susceptibles d'éclairer la fonction du magistrat. Aussi, le chercheur met-il en évidence les fonctions pédagogique, instructive, humaniste et critique du magistrat. À travers ces rôles, le texte littéraire africain contribue à transmettre aux juristes des connaissances sur la pratique judiciaire, susceptibles d'enrichir leur propre exercice. Quant à Morel Ban, il considère les normes juridiques comme des limites de la création littéraire. L'originalité de son étude réside dans l'examen des frontières mouvantes où la liberté créatrice des écrivains se heurte aux impératifs du droit, ces contraintes invisibles qui, parfois, orientent ou façonnent leur œuvre. L'analyse se fonde donc sur la judiciarisation de l'art littéraire qui prend naissance dans la censure par l'encadrement de l'expression artistique. Le contributeur révèle que les cas de diffamation dans la création littéraire, d'atteintes aux bonnes mœurs et à la morale constituent, entre autres, les éléments fondateurs de la censure juridique exercée sur les œuvres littéraires. Suivant une perspective différente, Bêh Mohamed Touré appréhende la faute, comme perception juridique d'une notion transversale. Ce contributeur considère la faute comme une notion issue de sources diverses, mais dont l'essence demeure inchangée : elle constitue toujours la transgression d'une règle. Elle est alors l'expression d'un acte proscrit, la source d'un préjudice susceptible de générer des sanctions aussi bien en matière civile qu'en matière pénale. En tout état de cause, la faute est consubstantielle en matière de responsabilité et demeure un élément important de sa détermination. Selon Touré donc, la faute est indissociable de la responsabilité, car elle constitue un critère essentiel pour l'établir et la mesurer. Suivant un autre paradigme, Hinyomo Klintio Carine Touré et Alain Pierre Didjé envisagent le dialogue entre littérature et droit à travers la perspective de l'hybridation textuelle. Selon ces deux auteurs, si littérature et droit ce sont toujours côtoyés, ont toujours coexisté, c'est dans les romans contemporains tels que *La Condition humaine* d'André Malraux et *Petits blancs, vous serez tous mangés* de Jean Chatenet que cette relation s'exprime le mieux. Ce faisant, leur étude révèle que ces écrivains mobilisent des formes juridiques (procès, jugements, discours judiciaires) pour enrichir l'esthétique littéraire. Pour eux donc, cette hybridation confère aux textes une double valeur féconde : artistique et critique, en interrogeant les normes sociales et juridiques. Patricia Ahioua-Atsé examine, pour sa part, des procédés d'incursion du roman dans le domaine législatif. En mobilisant des acteurs du système judiciaire tels les avocats, juges, magistrats ou procureurs pour conduire des enquêtes visant à identifier les auteurs de meurtres, les écrivains du thrillers judiciaires, *Les Abîmes*, se donnent pour objectif de transmettre au lecteur des éléments de connaissance relatifs au droit et à la procédure pénale. Ahioua estime

alors que la collaboration entre fiction et législation fait inexorablement la promotion du droit pénal tout en renouvelant la littérature dans ses formes et dans ses enjeux. Famahan Samaké se penche, de son côté, sur l'engagement d'Émile Zola dans l'Affaire Dreyfus à travers son roman *J'Accuse...!*, perçu comme une mise en scène du romancier pour restaurer la vérité et la justice. Selon Samaké, Zola mêle littérature et droit pour transformer son acte d'accusation en un manifeste contre le déni de justice et l'antisémitisme de la France fin-de-siècle. L'analyse montre comment la rhétorique et la fictionnalisation servent ici une cause morale et politique. Malgré la condamnation et l'exil de Zola, son intervention a conduit à la réhabilitation de Dreyfus et à la naissance de la figure de l'intellectuel engagé. Le texte conclut que la littérature peut redresser le droit lorsqu'elle se met au service de l'humanité.

Dans la deuxième partie des actes, intitulée « Littérature et droits de l'homme », l'accent est mis sur les rapports entre le texte littéraire et les actes juridiques, envisagés à la lumière des principes énoncés par les organisations de défense des droits humains. Axel Eba ouvre cette partie par une réflexion sur les droits qui constituent le socle de la bourgeoisie française dans l'œuvre de Marcel Proust. Selon Éba, l'émergence de cette classe trouve son origine dans l'essor de la prospérité économique et dans l'imposition de politiques de riches. Ce faisant, le contributeur opte pour une lecture positiviste des droits de cette catégorie sociodynamique qui se résume en droits généraux, fondés sur la volonté générale de la classe bourgeoise à prospérer économiquement, et en droits spécifiques, symbolisant les volontés de chaque famille bourgeoise à se distinguer socialement. De son côté, Yacouba Koné met le doigt sur l'arbitraire et l'opacité qui règnent dans le système judiciaire. En analysant *L'Étranger* de Camus et *Le Procès* de Kafka, le critique révèle que ces romans constituent de véritables réquisitoires littéraires contre les manipulations irrationnelles de l'appareil judiciaire. De son point de vue, Camus et Kafka s'appuient sur des espaces et la présentification des protagonistes pour déterminer le caractère biaisé des procès et condamnations judiciaires. Il estime alors que l'impression qui domine dans ces romans est que les protagonistes sont condamnés avant d'avoir été jugé, ils ne bénéficient pas de la présomption d'innocence, mais sont désignés présumés coupables. Pour Koné donc, le roman apparaît de ce fait comme un vecteur de contestation, un levier d'opposition contre les dérives judiciaires au profit des victimes de l'écosystème judiciaire. Quant à Vassiriki Koné, il analyse *L'État de siège* de Camus à la lumière des thématiques du totalitarisme, de la justice, de l'injustice et du droit. L'objectif qui sous-tend la réflexion du critique est de montrer la manière dont, sous le prétexte du totalitarisme, Camus interroge le principe du droit par une mise en scène originale des personnages. Il en ressort qu'au moyen de sociogrammes, l'étude révèle la situation des protagonistes marquée par le manque de liberté, par la négation de leur droit, mettant en lumière l'hybridation du dramaturgique et du juridique. À la suite de Vassiriki Koné, Sylvain K. Kouassi et Djofolo Doumbia porte un regard sur la problématique du droit à la fin de vie dans *Les Amants du Lutetia* d'Émilie Freche.

Pour y parvenir, les deux critiques s'appuient sur les stratégies narratives fondées, d'une part sur la dignité de l'individu à euthanasier et, d'autre part, sur l'hybridité qu'engendre le traitement de cette thématique. Les deux contributeurs retiennent alors que la question de l'euthanasie est principalement abordée dans deux domaines : la médecine, qui mobilise des notions telles que soins palliatifs, suicide assisté et euthanasie, et les médias, qui font du droit à la fin de vie un thème privilégié. « Violence et violation des droits humains dans *La Colère du fleuve* de prince Arnie Matoko » est le sujet sur lequel réfléchit Serge Simplicie Nsana. À travers ce sujet, Nsana montre que la fiction romanesque est un outil d'alerte éthique, de dénonciation sociale et de résistance politique, exposant les violations des droits humains perpétrées dans un contexte de dictature. Pour ce faire, il s'interroge sur les modalités de description de la résistance et de la justice dans un dialogue tendu entre fiction et réalité. Il ressort ainsi que ces modalités s'inscrivent, d'une part, dans la cartographie des violences, de la littérature et de l'éthique, et d'autre part, dans l'esthétique de la dénonciation, en lien avec une écriture fragmentaire. De son côté, Alain Irié Tié Bi aborde la question de la vilification comme un moyen de privation des droits Humains. En analysant *Le Feu* de Barbusse Henri et *Normance* de Celine Louis Ferdinand, le critique se rend compte que ces romans dénoncent les violences de la guerre et leurs effets sur les droits humains. Son analyse met en lumière la complémentarité entre littérature et droit pour témoigner des abus et éveiller les consciences. Il en ressort que ces récits, par une écriture du tragique et du grotesque, constituent de véritables réquisitoires contre l'oppression et le déni de la dignité humaine. Christian Adjassoh et Niguaume A. N'bra analysent le droit des femmes à la lumière de la poésie de Victor Hugo. Selon eux, la poésie hugolienne est un plaidoyer pour la défense des principes d'égalité et de justice au profit de la femme dans la mesure où cette poésie emploie des procédés et thématiques privilégiés dans la perspective de la lutte sociale. Pour ce faire, les deux auteurs relèvent les méthodes de contestation des structures étatiques fondées, le plus souvent, sur l'inégalité en défaveur de la femme. La poésie de Hugo allie, pour ainsi dire, plaisir poétique et engagement pour l'octroi de plus de droit à la gent féminine. Elle est, de ce fait, un instrument de revendication des droits politiques et sociaux de la femme. Dans la même veine, Manafa Kady Traoré intitule son travail : « *Ourania* de J.M.G Le Clézio et *Le Procès* de Kafka : écriture dialogique d'un plaidoyer pour le respect des droits fondamentaux de l'homme ». En restant dans la perspective de l'interaction abordée par Touré et Djidjé, la chercheuse montre que ces œuvres, ouvertes sur diverses formes, conservent néanmoins leur fonction essentielle : l'engagement. Pour ce faire, elle s'appuie sur un métissage scripturaire d'engagement et poétique d'une écriture dialogique permet à la littérature, par le truchement des œuvres étudiées, de mettre au cœur de ses préoccupations l'Autre. Il s'agit alors d'un appel à repenser la manière d'appréhender l'altérité sociale et de traiter les questions identitaires, afin de construire une société plus équilibrée et fraternelle, qui promeut et veille réellement au respect des droits de l'Homme.

La troisième partie des actes du colloque regroupe des articles autour de la problématique de « droit, tradition et plagiat en littérature ». L'objectif visé est de montrer que les traditions contribuent à la formation du droit en tant que source essentielle. Il s'agit également de mettre en lumière certaines interactions entre auteurs littéraires, souvent interprétées par la critique comme des formes de plagiat. Sur cette base, Pornon Camara réfléchit sur éthique et droit traditionnel dans les œuvres de Zadi Zaourou et Koffi kwahulé. Le chercheur s'intéresse aux marqueurs dramatiques de l'éthique émanant du droit traditionnel dans *Bintou* et dans *Les Sofas* afin de montrer que le droit coutumier qui s'y manifeste révèle une éthique singulière. Pour Camara, chez Zaourou et Kwahulé, l'exploitation des modalités dramatiques de l'éthique issue du droit traditionnel sert à mettre en évidence les tensions inhérentes à certaines pratiques sociales controversées, lesquelles se manifestent par le truchement de procédés dramaturgiques tels que la représentation de l'excision tragique, de la condamnation ou du sacrifice imposé en raison d'une dissidence. Suivant ce paradigme, Clément Wouguin Goué recherche les sources littéraires du droit dans *La Saison de l'ombre* de Leonora Miano. Selon Goué, Leonora Miano mobilise les traditions africaines comme réservoirs de ressources jurisprudentielles aptes à nourrir une performatisation du droit moderne. Le droit coutumier se présente ainsi comme un instrument de sauvegarde et de transmission des valeurs juridiques ancestrales, tout en offrant la possibilité d'enrichir à la fois la législation contemporaine et la création littéraire. Dans la veine des réflexions sur le droit traditionnel/coutumier, Amadou Diarra traite de la question du meurtre en pays Sénoufo dans le roman, *Sali*, de l'auteur malien Sibirina Coulibaly. À la question de savoir comment explorer la singularité judiciaire dans un genre normé et flexible et où le paradigme de la modernité est perverti par la tradition, Diarra répond que le roman policier accepte cette inflexion sous la plume des auteurs qui lui octroient une charge locale. Ce faisant, il exploite la souplesse du genre policier en y insérant les valeurs propres au monde sénoufo dans le déroulement de l'intrigue. Dans le texte de l'auteur malien, la justice se déploie conformément aux rites et coutumes de cette communauté, ce qui confère à la narration l'allure d'une négociation discursive complexe, à la croisée du récit ethnographique et du roman policier. Dans un acte collectif de réflexion, El Hadji Camara et Omo Céline Koffi réfléchissent sur les diverses formes de violation du droit d'auteur dans le domaine littéraire sous le sceau du plagiat. En s'adossant sur *Le Devoir de violence* de Ouologuem et *Le Dernier des justes* Schwarz-Bart, Camara et Koffi analysent, à travers une approche à la fois comparative et narrative, la question de plagiat dans l'espace francophone postcoloniale. Il en ressort que les accusations de plagiat portées contre Ouologuem et Calixthe-Beyala, sur respectivement les œuvres de Schwarz-Bart et d'Howard Buten, résultent de la complexité des pratiques d'emprunt en littérature. De cette même façon, Kisito HONA de l'École Normale Supérieure de Yaoundé est également sensible à la thématique du plagiat et de ses déclinaisons comme la contrefaçon. Pour étayer son analyse, Hona mobilise une approche

interdisciplinaire (psychologique, juridique et textuelle) pour cerner le profil du plagiaire et les mécanismes de son acte. L'étude montre comment la fiction reprend les critères d'identification du plagiat valables dans la réalité. Elle met en lumière les conséquences juridiques et morales de ce délit, ainsi que ses enjeux artistiques et éthiques. En fin de compte le contributeur conclut que la mise en fiction du plagiat illustre une dérive contemporaine de la création littéraire tout en servant d'avertissement critique. Selon une logique similaire, Modibo Ibrahima Kanfo met au goût du jour les accusations de plagiat formulées à l'encontre de deux romanciers français : Michel Houellebecq et Marie Darrieussecq. Selon le critique, la nature de ses accusations sont à rechercher dans la formulation des titres, dans les similitudes de contenus, de rythmes, de scènes des œuvres. Sur cette base, les œuvres de Houellebecq et de Darrieussecq ont été accusées d'avoir plagié, respectivement, El Hadji Diagola, Marie NDiaye et Camille Laurens. Selon Kanfo, ces accusations ont contribué à nourrir et à dynamiser le champ de la critique littéraire, dans la mesure où elles ont suscité une abondante réflexion sur les frontières entre imitation, intertextualité et reproduction plagiare à proprement parler. Jessé K'Monti Diama met en lumière l'entrelacement de la justice et de la poésie à partir de la déclamation du poème « Nous les gueux » de Léon-Gontran Damas par Christiane Taubira à l'Assemblée nationale française. Dans son article intitulé « De la rencontre de la justice et de la poésie : « Nous les gueux » de L. G. Damas declamé à l'hémicycle français », le contributeur analyse cette articulation entre les deux disciplines qui dépasse, selon lui, la seule dimension esthétique du discours pour relever d'une véritable éthique de la parole publique. De son point de vue, en convoquant la voix poétique de Damas, figure majeure de la Négritude, Taubira accomplit un geste à la fois herméneutique et politique en inscrivant la mémoire des opprimés au cœur même du langage institutionnel du droit. La poésie devient, pour ainsi dire, un outil de reconnaissance symbolique et de réinvention démocratique : elle redéfinit les rapports entre norme et humanité, loi et émotion, pouvoir et parole. Ce dialogue entre poétique et juridique ouvre alors la voie à une théorie du droit sensible, fondée sur la médiation du langage et la responsabilité éthique de l'acte de dire. Dans son texte, « *Le politikos logos* dans le discours poétique de Zadi Zaourou: la poétisation de la rhétorique judiciaire », Mécasson Camus met en lumière les liens insoupçonnés, mais étroits entre les sphères judiciaire et poétique. En s'appuyant sur la rhétorique, le critique montre l'existence de lieux communs entre les deux domaines, centrés essentiellement sur les règles, le langage, l'imagination, la structuration. Selon lui, Zadi Zaourou exploite, avec finesse, ce décroisement disciplinaire, qu'il érige en véritable esthétique poétique, afin de doter son œuvre d'une originalité marquée et d'une portée utilitaire.

**Dr Yacouba KONE, Rédacteur en chef.**